Assemblée extraordinaire
du 24/03/2007

Présents :

Les membres du bureau et des adhérents au club Luchon Vol Libre.
Les représentants de la ligue Midi Pyrénées, du comité départemental 31 de Vol libre et de la Fédération Française de Vol Libre FFVL.
Monsieur Cucuron :
- Premier adjoint au maire de Luchon.
- Représentant les maires de Luchon, de Montauban et de St Mamet.
- Président du golf.

Le Directeur de l'office de tourisme de Luchon.
Le Président et des membres de l'aéroclub de Luchon.
Des représentants des écoles de Toulouse, de Gensac, d'Arbas et de Val Louron.
Des présidents de clubs de parapente des Mourtis, de Aérospatiale et de EDF.
Des responsables du tourisme (Maison familiale, Camping)

La liste complète des participants est donnée en annexe

Ordre du jour:

Trouver un terrain d'atterrissage sur le canton de Luchon.
A partir du mois de juillet, le terrain d'atterrissage de St Mamet ne pourra plus être utilisé.
L'autorisation à l'usage du Vol Libre d'un terrain est la condition sine qua non pour sauver l'activité.

Synthèse des discussions

1) Exposé du Président de Luchon Vol Libre :

Depuis trois ans, date de la création du club Luchon Vol Libre, nous avons demandé l'attribution d'un terrain d'atterrissage.
Aujourd'hui nous constatons que toutes les solutions proposées par les mairies se sont soldées par des échecs. A trois mois de la fermeture du terrain d'atterrissage de St Mamet, aucun terrain n'est proposé.
La seule solution envisageable, qui peut générer une gêne temporaire pour le golf, est l'utilisation du practice par les parapentistes. (Annexe 1)

2) Exposé du Président de l'aéroclub de Luchon :

L'éventualité d'un afflux de parapentistes en direction de l'aérodrome mettrait en péril la sécurité de tous. (Annexe 2)

3) Exposé du Président du Club de Golf :

Aucune solution n'est envisageable actuellement pour libérer le practice en vue d'une utilisation pour le parapente. Depuis 6 ans, les projets de réaménagement du golf ont tous échoué pour des raisons de subventions et le Président ne veut pas déplacer le practice. (Annexe 3)

4) Evaluation de l'apport du parapente dans la vallée.

- Le Vol Libre est une source de revenus, sans aucune contrepartie de dépense publique.
- Assure du travail à plus d'une trentaine de professionnels dans la vallée.
- Est une image publicitaire (reportages télévisés, brochures, affiches, panneau à l'entrée de Luchon)
- Attire les parapentistes français et étrangers :
 - Par l'attrait du site de Superbagnères, le plus renommé des Pyrénées.
 - Par la qualité des stages de formation de l'école Soaring.
 - Par l'entreprise de réparation et d'expertise de voiles Control'Air unique dans les Pyrénées.
 - Par les Baptêmes proposés aux touristes.
 - Pour les examens nationaux de qualification pour le monitorat de parapente.
 - Par les manifestations qui y sont organisées (Route du Vol, Eclipse, Vol & Ski..)

- Est une animation dans le ciel de Luchon qui attire du monde au décollage de Superbagnères (profit pour le téléporté) et au terrain d'atterrissage (qui peut être aménagé pour être source de profit).

Réflexions du comité à l'issue des débats

Nous constatons que pour discuter d'une situation dramatique, les décisionnaires et en particulier les élus pourtant tous invités, ont choisi de se faire représenter par une seule personne (merci à elle).
Comment optimiser lorsque vous représentez le "pouvoir" et l'une des parties ?
Où se trouve l'impartialité nécessaire ?
L'ensemble du bureau du golf aurait pu apporter sa vision des choses et reçu des explications dans une affaire qui le concerne légitimement.
Ont-ils vraiment les éléments objectifs pour envisager un compromis équitable ?

L'assemblée constituée de représentants locaux et nationaux divers du vol libre pourra s'interroger sur l'existence d'une réelle volonté à trouver une solution urgente!!
Nous nous demandons aussi si le vol libre est défendu comme il se doit par nos élus lors des projets évoqués ? Rien n'a abouti !

Nous pensons enfin que le problème de sécurité (qui fait obstacle à la solution proposée par le comité Luchon Vol Libre d'après Mr Cucuron) concernant les déplacements des golfeurs vers le practice réinstallé sur les terrains disponibles n'est pas fondé :
Le cas des trous qui se font face ou se croisent et où les golfeurs jouent des parties

différentes à grande proximité les uns des autres est permanent sur un parcours. Il n'y a pas non plus un flux continu vers ce practice. Les quelques personnes s'y rendant pourraient respecter les mêmes règles que sur le parcours sans mettre en péril l'activité du club de Golf, une note d'information à l'entrée pourrait expliquer que cette petite gêne permet la survie du vol libre dans la vallée. Peut être qu'une offre intéressante pour découvrir le parapente l'adoucirait !

Un peu de collaboration quoi ! Cette situation n'est que provisoire puisque des projets sont en cours.

Les raisons invoquées par Mr Cucuron nous paraissent donc disproportionnées par rapport à l'enjeu et les conséquences, ce qui nous motive à espérer que la raison finira par l'emporter. Nous avons confiance dans la responsabilité qui iincombe à nos élus ainsi qu'aux représentants de l'Etat.

Conclusions :

Luchon Vol Libre demande à la marie de Luchon de donner avant le 10 avril, la garantie qu'au 1er Juillet le practice sera mis à la disposition de l'activité Vol Libre et fera l'objet d'une convention FFVL .

Dans le cas d'une réponse positive, le club se met à la disposition de la mairie pour préparer cette mutation dans les meilleures conditions pour tous

Dans le cas de non réponse ou de refus, le Comité Luchon Vol Libre constate alors qu'il n'y a plus d'atterrissage possible, ce qui met un terme à l'activité, et se trouve dans l'obligation de prévenir de la situation le préfet et l'ensemble des parties concernées.

ANNEXE 1

Introduction

Gilles Thuries, président du comité Luchon Vol Libre,

Le sujet principal de l'assemblée générale de Luchon Vol Libre est la situation dramatique du parapente dans la vallée.

En effet nous perdons début juillet le terrain d'atterrissage pratiqué déjà depuis de nombreuses années et nous sommes là ce soir pour trouver une solution immédiate si nous voulons garder cette activité de vol libre.

1) Historique du site

Apparition du delta en France 1974, à Luchon 1975.

En 1978 Luchon accueille la première épreuve des championnats de France de vol libre, ce qui rappelle les qualités potentielles exceptionnelles de ce site.

Dés cette époque et malgré la réglementation qui interdisait des atterrissages de PUL dans un rayon de moins de 2,5 km d'un aérodrome (cas de Luchon) un accord officiel permettait l'atterrissage sur le terrain de st Mamet.

Pouvait alors évoluer dans la vallée plusieurs disciplines aéronautiques qui ont chacune des contraintes spécifiques.

Ceci donnait naissance à l'arrêté préfectoral du 16 octobre 1980.On notait déjà un fort développement du parapente 3000 vols en 1988, 5000 en 1989; aujourd'hui 15000.

A suivi l'arrêté de 1991 qui s'est adapté à la réglementation autorisant l'atterrissage à l'aérodrome. L'autorité compétente reconnaissant les difficultés multiples pour les libéristes d'utiliser régulièrement ce terrain, créait l'atterrissage expérimental de St Mamet.

L'autorisation a été renouvelée chaque année jusqu'à nos jours.

Il y avait dans tout cela bien évidemment le souci de préserver toutes les disciplines vol libre et vol moteur dans un souci de sécurité maximale.

Ont agit ensemble à l'époque, Préfet, Maires, DGAC et responsables des clubs concernés face à une situation nouvelle et difficile à gérer.

Conscients de la richesse apportée par l'ensemble de ces activités, la bonne volonté de tous a permis leur développement.

Mais les années passant et le prix du terrain augmentant les choses ont commencés à se compliquer.

Effectivement le parapente n'est pas propriétaire de son terrain et ne maîtrise donc pas sa destinée.

2) Objectifs de la création du comité Luchon Vol Libre

Dans la continuité historique, une période faste n'a pas encouragé la création d'une structure capable d'anticiper les problèmes actuels.

Il y a trois ans l'inquiétude grandissante et réelle de voir disparaître un jour l'activité (certains professionnels notamment ont commencé à orienter leur activité vers les vallées voisines), a motivé la création du comité ici présent affilié à la FFVL.

Le travail qui nous attendait était très difficile sur plusieurs points:

- l'état déjà avancé du problème
- le mode de communication qui consistait au bouche à oreille entre municipalité et tel ou tel parapentiste de ses connaissances
- l'image du parapentiste: plutôt jeune et fou, pas sérieux comme son activité d'ailleurs
- la folie immobilière de ces dernières années a sérieusement aggravée la situation.

Nous avons du resituer l'activité à sa juste valeur et essayer de présenter un interlocuteur privilégié et crédible pour sensibiliser les municipalités à notre problème.

Nous sommes aujourd'hui 65 membres au club ce qui représente une petite partie de l'activité réelle.

Nous sommes bien un club au même titre que le foot, rugby, tennis, golf ou autres à la différence que nous n'avons pas de terrain officiel pour la pratique de notre discipline.

On nous a toujours considéré comme à part en nous laissant jouer sans nous prendre vraiment au sérieux. On se débrouillait et ça arrangé bien tout le monde. Du bricolage quoi !!

MAIS réalisons objectivement l'apport du vol libre à la communauté sportive et touristique !!

Je ne ferais pas ici l'inventaire des bénéfices que nous apportons à l'activité économique et qui sont largement utilisés .Le vol libre fait rêver mais aussi fait vendre et travailler.

Que coûte-t-il à la collectivité ? Aujourd'hui rien en comparaison avec d'autres sports et il a déjà beaucoup rapporté.

D'autre part, le vol libre est un sport aérien et nécessite malgré les apparences beaucoup d'attention, ne s'improvise pas. Organismes de formation, réglementation, structures d'encadrement mais surtout pas d'improvisation. Un vol quel qu'il soit doit être considéré sérieusement, une vie voir deux sont en jeux. Malgré les moyens quasi inexistants mis à notre disposition, l'activité a su perdurer.

Nous demandons ce soir seulement de rétablir une certaine justice vis à vis des autres activités sportives citées plus haut qui bénéficient elles d'installations parfois beaucoup plus coûteuses. Nous demandons un terrain officiel pour pouvoir pratiquer enfin d'une façon pérenne et donc sereine le vol libre à Luchon pour poser des bases structurées et solides d'une activité historique nécessaire de l'avis de tous pour le développement durable de la vallée.

Le travail du club depuis 3 ans a consisté à sensibiliser les municipalités sur la nécessite de trouver ce terrain.

Nous remercions au passage les efforts des élus qui ont permis l'utilisation de l'atterrissage de St Mamet.

Nous avons envisagé plusieurs solutions:

Solution n°1

Une recherche approfondie de terrains par des spécialistes expérimentés en considérant les contraintes du circuit aérodrome, des considérations aérologiques, du plan d'urbanisation de la vallée a mis en valeur le practice du club de golf.
J'ai donc évoqué il y a 3 ans la possibilité de l'affecter au parapente si une solution de rechange pour le golf était possible.
Ce terrain répond en tout point aux exigences de sécurité et d'utilisation pérenne. Nous l'avons fait valider par le président de l'aéroclub, par la DGAC.
D'autre part il s'inscrit dans une zone verte qui nous garanti une utilisation à long terme.
Une réponse négative nous a été adressé avec comme argument une organisation pratique du golf: proximité du club house, départ du trou n°1.

Il nous restait alors 3 ans !!

Solution n°2

Des terrains sur la commune de Montauban nous ont été proposé puis refusé cause contentieux propriétaires

Solution n°3

L'aérodrome : solution impossible sur le plan de la sécurité e(Lire exposé du président de l'aéroclub)

Solution n°4

Un projet Pôle touristique avec subventions pour la création de 3 trous, permettant le maintien du 9 trous, la création d'un practice et la mise à disposition début 2008 du practice actuel pour le parapente. Coût 800.000 euros (Lire exposé du président du Club de Golf)

-3) SOLUTION PROPOSÉE PAR LE CLUB

La situation par rapport à 2004 a changé:

Nous n'avons plus des années devant nous (mais 3 mois), toutes les options ont été étudiées.
La seule solution envisageable qui a l'avantage d'être immédiate et qui ne coûte rien, le déplacement du practice de golf.

Le club de golf possède sur son périmètre des terrains non utilisés, proches du club house qui peuvent constituer un practice équivalent au practice actuel.
Son emménagement ne nécessite que peu de travail, à très faible coût et en peu de temps.
Il faudrait envisager une réorganisation de l'attribution des numéros des trous pour avoir le n°1 à proximité.

Ces terrains sont gérés par les municipalités, coûte au contribuable et ne sont pas la propriété du golf.

Nous sommes les premiers supporters du club de golf car il garanti un espace vert.

Nous ne voulons pas nous attaquer à son intégrité mais nous lui demandons ainsi qu'aux différents gestionnaires ici présents simplement de nous aider au nom du juste partage des derniers terrains utilisables à sauver une activité qui sinon va mourir.

ANNEXE 2

Présentation de Monsieur Noël Monteil Président de l'aérodrome.

L'aérodrome de Luchon est ouvert à la CAP principalement pour les avions à moteur et pour les planeurs.
L'installation récente d'un treuil, facilite les rotations des planeurs tout en réduisant les nuisances sonores.

Le trafic aérien est en forte augmentation depuis ces dernières années, il se situe actuellement à environ 7000 rotations.

La situation privilégiée de l'aérodrome en plein cœur des montagnes et fait son attrait et sa particularité.

Mais, à ce titre là, les pilotes doivent être particulièrement vigilants et attentifs aux procédures d'approche et d'atterrissage.

Ces pilotes, sur leur zone d'évolutions d'origine, ne sont pas confrontés à la présence des parapentistes. Cette présence peut éventuellement perturber leur appréciation dans les phases d'approche.

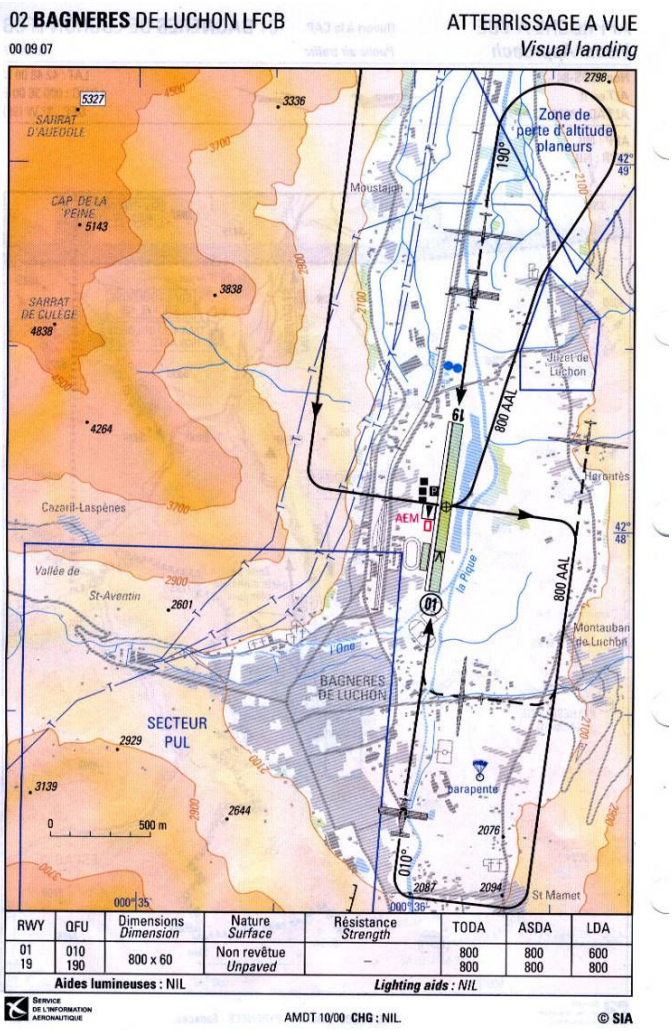
De plus, la DGAC a des règles très strictes sur les conditions d'utilisation des terrains, en particulier :

Les aéronefs doivent être équipés de radio pour annoncer leur approche.
La présence de personnes (et d'animaux) n'est pas tolérée sur le terrain.

Ci-dessous, le circuit d'approche des avions. Ce document permet de comprendre les règles imposées aux parapentistes.

Ne pas traverser la piste de l'aérodrome à moins de 600 mètres sol.
Lorsqu'ils sont inférieur à 400 mètres sol, Il doivent impérativement se trouver à l'intérieur du périmètre composé par la route de St Mamet, La pique, la route de Montauban, et la route Montauban, St Mamet.

Cette dernière règle explique pourquoi le terrain d'atterrissage doit se trouver dans ce périmètre.


02 BAGNERES DE LUCHON LFCB
00 09 07
ATTERRISSAGE A VUE
Visual landing
5327
SARRAT D'AUEDOLE
3336
2798
Zone de perte d'altitude planeurs
CAP DE LA PEINE
5143
Moustajon
190°
42° 49'
3838
SARRAT DE CULEGE
4838
Jizet de Luchon
19
800 AAL
4264
Cazaril-Laspènes
AEM
42° 48'
Vallée de St-Aventin
2601
la Pique
01
800 AAL
Montauban de Luchon
l'One
BAGNERES DE LUCHON
SECTEUR PUL
2929
3139
2644
0
500 m
Parapente
2076
010°
2067
2094
St Mamet
000° 35'
000° 36'
RWY | QFU | Dimensions Dimension | Nature Surface | Résistance Strength | TODA | ASDA | LDA
01 | 010 | 800 x 60 | Non revêtue Unpaved | – | 800 | 800 | 600
19 | 190 | | | | 800 | 800 | 800
Aides lumineuses : NIL
Lighting aids : NIL
SERVICE DE L'INFORMATION AERONAUTIQUE
AMDT 10/00 CHG : NIL
© SIA

ANNEXE 3

Présentation de Monsieur Claude Cucuron

Le golf maîtrise environ 80% des terrains utilisés qui sont :

- Propriété de la ville de Luchon, faisant l'objet d'une convention.
- Propriétés privés faisant l'objet de baux.
- Mis à la libre disposition.

Le practice est une partie importante et lucrative du golf.

La municipalité de Luchon s'intéresse au parapente depuis maintenant 6 ans. A cette époque là, il n'y avait aucune raison de déplacer le terrain d'atterrissage de la réserve de la Pique.

Une étude a été menée en 2001, d'un coût de 60.000 Frs entièrement supporté par le golf. Le but de cette étude a été de connaître l'impact des plans locaux d'urbanisme sur les conditions d'évolution des terrains du golf et sur celui du parapente.

Cette étude a servi de base au projet pôle touristique qui propose l'extension du golf à 18 trous et la création d'un nouveau practice, l'actuel étant cédé à la pratique du Vol libre.

Ce projet d'un montant très important a été refusé.

Un nouveau projet est en cours d'élaboration, plus modeste que le précédent, d'un montant de 400.000 €. Ce projet correspond au déplacement de deux ou trois trous et ne prend pas en compte les demandes du Vol Libre.

Une solution récente, pour créer un terrain d'atterrissage, consiste à utiliser une partie du golf en lisière du bâtiment de la CNRO auquel se rajouteraient des terrains appartenant à la CNRO.

Le maire de Luchon doit contacter le directeur de la CNRO afin d'analyser cette éventualité.

Nom	Qualité
Aubrochet Patrick	Gérant camping des Mirtilles
Bataille Stephane	Professionel parapente
Berthet Pierre	Tresorier Luchon Vol libre
Bron Alain	Professionel parapente
Bron Louis	President club des Mourtis
Caurey Elie	Eeroclub Luchon
Chamerat Laurent	Cadre Technique FFVL
Codron Michel	Chef pilote planeur
Cucuron Claure	1 adjoint Luchon, Président du club de golf
Daspet Francis	Instructeur Aeroclub
Dauget Sylvie	Bureau Luchon Vol Libre
Dejous Pierre	
Denard Marc	Professionel parapente
Eonin Pascal	
Eric Irvoas	
Fred Laurent	
Freracci Luc	EP/AC /Luchon
Gallo Claire	CDVL31
Gille Thuries	President Luchon Vol Libre
Gonzalez Maurice	
Hac Christophe	Responsable commission site CDVL de l'aude
Heride Arnaud	Secrétaire Luchon Vol libre
Iche Fabrice	
Jammes Lionel	DTE Ecole le Peuple de l'Air
Laffitte Fabrice	Professionel parapente

Laposte Laurent	Professionel parapente
Laubertie Christian	
Longato Thierry	
Monteil noël	Président Aeroclub
New barrie	
Nicole Pajes	
Ortolan Raymond	
Pabion Pierre	Responsable maison familiale CCAS
Pichon Chantal	Gérante EPVL Val Louron
Pujol Francis	
Seiter Jean-Luc	
Soubiran Xavier	Directeur office du tourisme
Sutra Freddy	Professionel parapente
Teulier Vincent	RRF Ligue Midi Pyrenees
Juré Xavier	Directeur ecole Toulouse Parapente

Excusés :

Denard Henri	Vice Président du Conseil Général
Chaumet Lagrange Marc	Bureau Luchon Vol Libre
Duliere eric	
VALENZA Sebastien	
Estabiale Laurent	Président du club de Toulouse SLAT Parapente
Pradere Laurent	Directeur Technique Ecole Surf'air
Aspet Jean-Louis	Président Club d'Arbas
Villacre Ludovic	Directeur Ecole Comme un Oiseau